



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Courrier : Paris

Question écrite n° 65189

Texte de la question

M Jacques Dominati attire l'attention de M le ministre des postes et telecommunications sur les graves irregularites constatees dans les operations de distribution du courrier dans le secteur de la rue Reaumur, dans le IIIe arrondissement a Paris. Le mauvais fonctionnement repete et prolonge du service entraine un prejudice certain pour tous les usagers et, notamment, les entreprises, dont l'activite patit gravement de cet etat de choses. Malgre de multiples reclamations aupres des responsables de la poste principale de la rue du Louvre, rien n'a ete fait pour assurer une desserte normale du quartier. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaitre les mesures qu'il entend prendre pour remedier a cette situation, totalement inadmissible pour les usagers d'un service public.

Texte de la réponse

Reponse. - Il est exact que la desserte du secteur de la rue Reaumur dans le troisieme arrondissement de Paris a subi quelques dysfonctionnements au cours du quatrieme trimestre 1992. Cette situation etait due pour l'essentiel a un probleme humain, le prepose titulaire habitue a ce quartier ayant quitte cette zone geographique. Le quartier a alors ete provisoirement desservi par des preposes remplaceants, peu au fait des particularites d'une tournee tres chargee et des conditions de desserte de la clientele. Depuis cette periode, la situation s'est normalisee avec la mise en place d'une preposee affectee specialement a cette tournee et d'une surveillance particuliere exercee par les cadres responsables du troisieme arrondissement. Il n'a pas ete signale au bureau du Louvre RP de nouvelles anomalies depuis ces dernieres dispositions.

Données clés

Auteur : [M. Dominati Jacques](#)

Circonscription : - Union pour la democratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65189

Rubrique : Postes et telecommunications

Ministère interrogé : postes et telecommunications

Ministère attributaire : postes et telecommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 1992, page 5615